Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1982)

Heft: 662

Artikel: Surveillance des prix : consommatrices, à vos marques...

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1013319

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

SURVEILLANCE DES PRIX

Consommatrices, à vos marques...

On a déjà tout dit sur la crédibilité des associations de consommatrices, liée à leur apolitisme strict (FRC) ou à leur multipartisianisme (Suisse alémanique et Tessin). Et sur la maturité politique des citoyens, qui ont su déjouer le piège du double «non», après une série de trois cruelles expériences dans les années 1974-1977. Et sur l'aspiration générale à retrouver l'autorité tutélaire d'un Monsieur Prix, garant de la sauvegarde du pouvoir d'achat en ces temps de discussions dangereuses sur la pleine compensation du renchérissement. Tout cela est juste, authentique, et fait bien plaisir à entendre.

Mais encore. Diverses remarques complémentaires s'imposent pour prendre une mesure plus précise du succès de dimanche dernier et de ses effets escomptés.

Taux de participation. Malgré l'afflux de citoyennes constaté dans tous les bureaux de vote, l'érosion se poursuit: l'initiative pour la «solution du délai» (sept. 1977) aura été la dernière votation fédérale avec plus de 50% de participation. La barre des 40% n'a plus été passée depuis 1979 (initiative pour le contrôle démocratique du nucléaire), et on va gentiment vers les 30% (32% seulement pour la surveillance des prix).

Vote blanc au contre-projet. L'Action nationale, le parti évangélique, la Fédération des sociétés d'employés et... le Forum des consommatrices alémaniques avaient donné la consigne de voter blanc au contre-projet, pour mieux protester contre l'impossibilité du double «oui». Mot d'ordre évidemment peu stimulant, mais quand même suivi par près de 10% des votants (126 000, presque tous

outre-Sarine). Ces non-opposants au contre-projet n'en ont pas empêché la débâcle.

Double «non». Sur l'ensemble de la Suisse, les double «non» ont été près de 250 000, soit un cinquième environ des votants, qui ont suivi le parti libéral, les grandes organisations économiques et... 17 sections cantonales du parti radical (dont VD, FR et GE), nullement pressées d'appuyer le contreprojet de leur conseiller fédéral Honegger. Là où le parti radical devait soutenir seul, sans l'aide de l'UDC donc, le contre-projet, ce dernier a fait un score minable (12% au Jura, 16% à Neuchâtel). Le PDC préconisait le double «non» dans trois cantons (SG, TG et UR) et deux demi-cantons (OW et AR); il a été suivi dans trois cas sur cinq (TG, OW et AR).

Les perdants. Pour une fois, on retrouve toute la droite bourgeoise parmi les perdants, pêle-mêle avec les grandes organisations économiques, industrielles, commerciales et paysannes. Plutôt mauvais perdants (manque d'habitude?) d'ailleurs, à en juger par les réactions enregistrées du côté de M. Honegger (femmes influencables), des libéraux (elles croient au Père Noël), de l'Usam (vote émotionnel), etc. Toutes appréciations tendant à dévaloriser la décision populaire claire et nette. Parmi les perdants détendus: les commercants et notamment Coop, qui avait pourtant choisi de fait le camp des entreprises dominantes plutôt que celui des consommateurs, entre autres en refusant des annonces pavantes en faveur de l'initiative dans sa presse hebdomadaire. Quant à Leo Schürmann, il se sera mis pour rien une méchante affaire sur le dos, avec sa pub-photo pour le contre-projet.

Autres causes du «oui». Outre les raisons précitées, le «oui» du peuple et des cantons à l'initiative des consommatrices est un petit triomphe de la vulgarisation économique: la surveillance des prix à motivation structurelle et permanente, sans forcément un M. Prix, il fallait l'expliquer! Au reste, le fardeau de la preuve de la faisabilité d'un tel système n'incombait pour une fois pas aux initiants: l'expérience de 1973-1978 reste dans les mémoires, et la formulation de l'initiative en tirait intelligemment la leçon.

Et la suite. Il faut faire vite. Le peuple, qui avait déjà dit par deux fois massivement «oui» à la surveillance des prix dans les années septante, veut la réinstitution prochaine du système. Solution logique et praticable: prendre le train déjà en marche de la révision de la loi sur les cartels. Mais attention: la surveillance ne devra pas s'exercer sous l'égide de la Commission des cartels, ni même de son secrétariat. Un service ad hoc s'impose, avec ou sans préposé(e) à sa tête. La question d'un moratoire des hausses dans les branches et entreprises visées par la surveillance des prix se pose très sérieusement. Sinon, elles ont au moins deux belles années devant elles pour faire monter le «socle» de leurs prix, et voir venir dans une position avantageuse les débuts du futur régime de surveillance. Bref, les consommatrices, qui viennent de se confirmer comme l'un des plus forts groupes de pression de ce pays, ne peuvent se permettre de lâcher prise. Comme quoi une lutte peut en cacher une autre.

CONTRE-POIDS

Puissance économique: les nouveaux abus

Passer à la mise en œuvre de la surveillance des prix, telle que la prévoit l'initiative des consommatrices acceptée le week-end dernier! Comment faire contre-poids efficacement aux «entreprises dominantes», faire apparaître les abus dans la formation de leurs prix? Dans un texte paru avant le